



Initiative « Passer au niveau supérieur de l'entraînement » de Mackenzie

Foire aux questions

En quoi consiste l'initiative?

Grâce au généreux soutien de Placements Mackenzie, l'un des grands partenaires de Canada Alpin, l'organisme national de sport, en partenariat avec les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS), offrira une subvention aux entraîneures afin de contribuer à éliminer l'un des obstacles auxquels elles sont confrontées en permettant à plus grand nombre de femmes de poursuivre leur cheminement de formation comme entraîneure de ski alpin. L'objectif consiste à offrir aux femmes la possibilité de bénéficier d'une réduction considérable sur les frais d'inscription aux stages de formation de niveau développement (ND) et de niveau performance (NP) en ski alpin.

Quel est le montant de la subvention?

La subvention s'élève à 50 % des frais d'inscription pour les stages de formation de ND et de NP donnés par les OPTS.

Comment puis-je recevoir la subvention?

Afin d'être admissibles à la subvention, les entraîneures doivent s'inscrire à un stage de formation de niveau développement ou de niveau performance dans leur province. Chaque OPTS ou région dispose d'un quota pour offrir des subventions (voir ci-dessous). Les entraîneures qui seront inscrites à un stage au 2 mars 2025 seront incluses dans un tirage au sort parmi les participantes inscrites dans leur province ou région respective. Le tirage aura lieu le 3 mars 2025. Les participantes dont le nom aura été tiré pour recevoir une subvention en seront informées par leur OPTS ou région dans la semaine du 3 mars 2025.

Comment puis-je m'inscrire?

Si vous êtes une femme et vous inscrivez à un stage de formation de ND ou de NP d'ACA avant la date limite, vous serez automatiquement admissible au tirage au sort qui aura lieu le 3 mars 2025.

Participantes hors province ou territoire : il incombe à toute participante d'informer sa province/territoire de résidence qu'elle est inscrite à un stage de ND ou de NP à l'extérieur de la province afin d'être incluse dans le tirage au sort de sa province/territoire.

De quelle manière la subvention sera-t-elle versée aux récipiendaires?

La subvention correspond à 50 % des frais d'inscription au stage (elle exclut le coût des billets de remontées, les repas, les frais de déplacement et d'hébergement pour le stage) et sera remise par l'OPTS donnant le stage. ACA remboursera ensuite les subventions aux OPTS.

La subvention est-elle applicable aux entraîneures de chaque province et territoire?

Voici la répartition des subventions pour les entraîneures par province, territoire ou région :

BC – 3 ND, 1 NP

AB – 3 ND, 1 NP

SK/MB/YT – 1 ND, 1 NP

ON – 7 ND, 1 NP

QC – 7 ND, 1 NP

NB/PE/NS/NL - 1 ND, 1 NP

Remarque : Pour les participantes à un stage en dehors de leur province ou territoire : il incombe à toute participante d'informer sa province/territoire de résidence qu'elle est inscrite à un stage de ND ou de NP à l'extérieur de la province afin d'être incluse dans le tirage au sort de sa province/territoire.

Cette initiative est-elle réservée aux femmes?

Oui, cette initiative s'adresse aux femmes ou aux personnes qui s'identifient comme telles.

Y a-t-il d'autres attentes de la part des récipiendaires ou des OPTS que celles décrites ci-dessus?

Récipiendaires – La seule chose demandée aux récipiendaires d'une subvention est qu'elles fournissent leurs coordonnées afin qu'ACA-Mackenzie puisse leur envoyer une lettre de félicitations et faire la promotion de l'initiative sur leurs réseaux sociaux.

OPTS – Les OPTS devront effectuer un tirage au sort le 3 mars 2025 parmi les entraîneures inscrites à un stage, et fournir à ACA les coordonnées des récipiendaires. Les OPTS devront verser la subvention aux récipiendaires, conformément aux explications fournies, et ensuite facturer ACA pour les subventions versées.